



► Pratiques prometteuses de recrutement équitable

Avril 2021

Népal - Des dispositions relatives au recrutement équitable figurent dans les accords bilatéraux de travail

Points essentiels

► Les modèles d'accords bilatéraux de travail (ABT) ont été alignés sur les Principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT concernant le recrutement équitable à la suite de consultations tripartites

- Les ABT sont complétés par des contrats-types de travail pour les travailleurs domestiques et les travailleurs de tous les autres secteurs.
- Liberté de changer d'employeur (sous conditions)
- Accès aux services de santé, ainsi qu'à une alimentation et à un logement appropriés

Focus

Pilier de l'Initiative: Améliorer les lois, les politiques et leur application pour promouvoir le recrutement équitable

Secteurs: Tous

Pays: Népal, Jordanie, Malaisie, Maurice, Émirats arabes unis

Organisation responsable: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Description de la pratique

L'OIT, par l'entremise de son Programme intégré sur le recrutement équitable et du projet Work in Freedom, a apporté un soutien technique au gouvernement népalais pour la rédaction d'un accord bilatéral (ABT) avec la Jordanie qui soit conforme aux Principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT concernant le recrutement équitable. Cet accord a été signé en 2017 à l'issue de négociations tripartites. On y retrouve les principales responsabilités des deux parties, les détails de son suivi par un comité de travail

mixte et deux contrats-types (un pour les travailleurs domestiques et un pour les travailleurs de tous les autres secteurs). L'accord avec la Jordanie a ensuite servi de modèle aux accords bilatéraux négociés avec la Malaisie, Maurice et les Émirats arabes unis. Ces ABT ont été parmi les premiers en Asie à s'aligner sur les Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable et Définition des commissions de recrutement et frais connexes de l'OIT.



Katmandou - Centre de ressources pour migrants, décembre 2016.
© Marcel Crozet, OIT

Voici quelques-uns des principaux objectifs de ces accords:

- Établir un cadre pour le recrutement, l'emploi et le rapatriement des travailleurs migrants népalais à l'étranger et régler ces processus conformément aux principes de transparence, de recrutement équitable et d'avantages mutuels;
- Contrôler et régler les commissions et autres frais liés au recrutement et à l'emploi des travailleurs migrants. Définir les frais liés à l'intermédiation en matière de recrutement et d'emploi des travailleurs migrants;
- Coopérer pour la résolution des problèmes liés à la traite des personnes et au travail forcé;
- Mettre en place un mécanisme d'examen et de prise de décision sur les questions relatives aux droits et à la protection sociale des travailleurs migrants, ainsi qu'aux préoccupations des employeurs;
- Faciliter la coopération et l'échange d'informations sur les meilleures pratiques en matière de gestion des migrations de main-d'œuvre pour en retirer des avantages mutuels;
- Promouvoir les normes internationales du travail afférentes aux droits au travail, favoriser les opportunités de travail décent, améliorer la protection sociale et renforcer le dialogue social sur les questions liées au travail (accord de référence avec la Jordanie).

Effets constatés/Avancement

Depuis la signature des différents accords jusqu'au 15 juillet 2020, les effectifs suivants de travailleurs ont été recrutés au Népal dans le cadre d'un accord de recrutement équitable: 6 381 (à destination de la Jordanie); 59 714 (à destination de la Malaisie); 81 (à destination de Maurice) et 93 424 (à destination des Émirats arabes unis).

Tandis que ces accords offrent des orientations normatives, leur impact aurait pu être encore plus important si des réunions du comité de suivi mixte avaient eu lieu régulièrement. Des études sur l'efficacité des ABT pourraient aider à mettre davantage en lumière l'ampleur de leur impact.

Autres dispositifs prometteurs

Potentiel de répliation ou d'extension

L'ABT négocié par le Népal avec la Jordanie a servi de modèle aux accords similaires conclus avec la Malaisie et autres pays. Le Bangladesh a emboîté le pas au Népal et tenté de négocier un meilleur cadre de recrutement et d'emploi pour ses travailleurs en Malaisie.

Voici certaines des dispositions clés incluses dans cet accord de référence:

- Liberté de changer d'employeur (sous conditions);
- Recrutement équitable - prise en charge par les employeurs des frais liés au recrutement des travailleurs / protection des travailleurs contre les pratiques inéquitables et les violations des droits humains telles que le harcèlement, les abus, le travail forcé et l'exploitation;
- Dispositions relatives à l'accès aux mécanismes de règlement des litiges;
- Liberté de circulation (interdiction de confisquer les passeports);
- Accès aux services de santé, ainsi qu'à une alimentation et à un logement appropriés;
- Contrats-types de travail pour promouvoir la transparence;
- Égalité de traitement.



Katmandou - Centre de ressources pour migrants, décembre 2016.
© Marcel Crozet, OIT

Pertinence

Avec plus de 4 millions de permis de travail délivrés au cours de la dernière décennie et un volume de transferts de fonds estimé à USD 8,79 milliards au cours de l'exercice 2018/2019, soit 28% du PIB de cette période, la migration de main-d'œuvre constitue l'une des principales caractéristiques de l'économie népalaise. En ce qui concerne le Népal, l'existence d'accords bilatéraux de travail robustes accompagnés de contrats-types de travail est considérée comme un élément essentiel à la protection des travailleurs migrants dans les pays de destination.

Ressources

[Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale](#)

[General Agreement in the Field of Manpower between The Government of the Hashemite Kingdom of Jordan and the Government of Nepal](#)

[Memorandum of Understanding \(MoU\) between Government of Nepal and Government of United Arab Emirates in the Recruitment, Employment and Repatriation of Workers.](#)

[Memorandum of Understanding \(MoU\) between Government of Nepal and Government of the Republic of Mauritius in the Recruitment, Employment and Repatriation of Workers.](#)

[Memorandum of Understanding \(MoU\) between Government of Nepal and Government of the Republic of Mauritius in the Recruitment, Employment and Repatriation of Workers.](#)

[Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable et Définition des commissions de recrutement et frais connexes.](#)

Cinq ans d'Initiative sur le recrutement équitable

- Cette pratique prometteuse fait partie d'une série résultant du bilan entrepris cinq ans après le lancement de l'Initiative sur le recrutement équitable.
- La vision de l'Initiative est de s'assurer que les pratiques de recrutement au niveau national et transfrontalier sont fondées sur les normes du travail, qu'elles sont élaborées par le biais du dialogue social et qu'elles garantissent l'égalité des genres. Plus précisément, elles:
 1. Sont transparentes et efficacement réglementées, contrôlées et appliquées;
 2. Protègent tous les droits des travailleurs, y compris les Principes et droits fondamentaux au travail, et préviennent la traite des êtres humains et le travail forcé;
 3. Informent et répondent efficacement aux politiques de l'emploi et aux besoins du marché du travail, y compris pour la reprise et la résilience.

Coordonnées

Bureau international du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

Département des conditions de travail
et de l'égalité

E: fairrecruitmentinitiative@ilo.org